

## A Coût DE L'ENERGIE (fournie par Enovos Belgium) Electricité 100% verte - Client résidentiel - Wallonie<sup>(1)</sup>

	(EUR/an)			
Redevance annuelle <sup>(2)</sup>	65,00			
	Compteur Mono-horaire	Compteur Bi-horaire		Compteur Exclusif Nuit
		Jour	Nuit	
	(cEUR/kWh)	(cEUR/kWh)	(cEUR/kWh)	(cEUR/kWh)
Prix fixe 12 mois	7,351	8,442	6,415	6,415

## B CONTRIBUTION ENERGIE VERTE (Autorités)<sup>(3)</sup>

	(cEUR/kWh)
Certificat verts Wallonie 2018	2,955

## C Coût D'UTILISATION DU RESEAU<sup>(4)</sup> Intégralement reversé à votre gestionnaire de réseau

	TRANSPORT	LOCATION DE COMPTEUR	DISTRIBUTION			
			Compteur Mono-horaire	Compteur Bi-horaire		Compteur Exclusif Nuit
				Jour	Nuit	
	(cEUR/kWh)	(EUR/an)	(cEUR/kWh)	(cEUR/kWh)	(cEUR/kWh)	(cEUR/kWh)
AIEG	3,99	25,13	8,09	8,61	6,41	5,42
AIESH	2,92	16,55	12,56	12,85	8,25	7,02
GASELWEST	3,20	5,54	14,60	14,60	8,17	5,42
ORES Brabant Wallon	3,85	17,73	8,90	9,43	5,54	4,59
ORES Est	4,01	16,84	14,09	15,05	8,49	6,80
ORES HAINAUT ELECTRICITE	3,91	17,73	10,31	10,85	6,89	5,87
ORES Luxembourg	4,01	17,73	12,14	12,89	7,51	6,12
ORES Mouscron	3,77	17,73	7,35	7,72	5,10	4,42
ORES Namur	3,85	17,73	11,09	11,74	6,94	5,76
ORES Verviers	3,86	17,12	14,88	15,81	9,12	7,41
PBE	3,30	6,35	11,07	11,07	8,00	5,80
REGIE DE WAVRE	3,81	20,71	10,82	12,95	8,70	8,16
RESA	3,64	19,90	9,23	10,21	5,71	5,01

## D TAXES, REDEVANCES, SURCHARGES, COTISATIONS<sup>(5)</sup> Intégralement reversé aux autorités

	COTISATION ENERGIE	COTISATION FÉDÉRALE <sup>(6)</sup>	REDEVANCE DE RACCORDEMENT <sup>(7)</sup>
	(cEUR/kWh)	(cEUR/kWh)	(cEUR/kWh)
AIEG	0,2331	0,3384	0,0750
AIESH	0,2331	0,2555	0,0750
GASELWEST	0,2331	0,3284	0,0750
ORES Brabant Wallon	0,2331	0,3411	0,0750
ORES Est	0,2331	0,3411	0,0750
ORES HAINAUT ELECTRICITE	0,2331	0,3411	0,0750
ORES Luxembourg	0,2331	0,3411	0,0750
ORES Mouscron	0,2331	0,3411	0,0750
ORES Namur	0,2331	0,3411	0,0750
ORES Verviers	0,2331	0,3411	0,0750
PBE	0,2331	0,2733	0,0750
REGIE DE WAVRE	0,2331	0,3591	0,0750
RESA	0,2331	0,3366	0,0750

<sup>(1)</sup> Prix applicables aux Clients Résidentiels pour les Points de Raccordement basse tension disposant d'un compteur à relevé annuel et d'une puissance de raccordement < 56kVa. Prix applicables à tout contrat signé en Février 2018.

<sup>(2)</sup> Le Client est redevable de l'entièreté de la redevance fixe mentionné pour chaque période annuelle (12 mois) commencée.

<sup>(3)</sup> La contribution énergie verte vise à répercuter le coût des obligations de quotas de certificats verts imposés au fournisseur par les autorités. Le tarif est calculé sur base des quotas et amendes administratives applicables à la date de publication de la carte tarifaire et pourra être adapté en cas de modification de ceux-ci.

<sup>(4)</sup> Le coût de l'utilisation des réseaux est reversé au gestionnaire de réseau. Tout comme les redevances, taxes et contributions, les frais d'utilisation du réseau sont variables et modifiables et sont répercutés intégralement au client, même rétroactivement. Ces coûts sont ceux approuvés par le régulateur. En cas de contradiction entre la carte tarifaire publiée par Enovos Belgium et les tarifs approuvés par le régulateur, ce sont ces derniers qui prévalent.

<sup>(5)</sup> Les taxes, redevances et contributions sont celles applicables à la publication de la présente carte tarifaire. Toute modification de celles-ci sera intégralement répercutée au client sans majoration. La cotisation fédérale est composée de 5 fonds (CREG, Dénucléarisation, Kyoto, OSP, Clients protégés).

<sup>(6)(7)</sup> La redevance de raccordement et la cotisation fédérale ne sont pas soumises à TVA. Pour la redevance de raccordement, forfait de 0,075 EUR pour les 100 premiers kWh.

Les informations actualisées sur les paramètres d'indexation, les tarifs applicables, les redevances, cotisations et surcharges peuvent être obtenues sur notre site Internet.